

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 18/01/2022

Opération de contrôle des poids lourds dans le Loiret sur l'A10

en présence de la Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

Régine Engström, Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, et Marc Papinutti, Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) du ministère de la Transition Ecologique, se sont rendus ce matin sur un contrôle du respect des règles qui s'appliquent aux transporteurs routiers de voyageurs ou de marchandises, organisé par les contrôleurs des transports routiers de la DREAL sur l'aire de service Orléans-Gidy de l'autoroute A10.

Cette rencontre a permis de saluer le travail des contrôleurs qui continuent à se mobiliser sur le terrain, malgré la crise, pour lutter contre le développement d'une concurrence déloyale dans le domaine des transports et de pratiques contraires à la sécurité routière.

Les 7 contrôleurs mobilisés étaient épaulés par les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) du Loiret et de motocyclistes de la BMO (Brigade Motorisée), chargés de l'interception sur l'autoroute des véhicules poids lourds.

Les contôleurs des transports terrestres ont ciblé leur contrôle sur :

- le respect des règles de transport terrestre, permettant d'assurer une saine concurrence entre les entreprises (règles de cabotage*, détachement des salariés),
- le respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos des chauffeurs routiers, conditions d'utilisation du chronotachygraphe et des cartes conducteurs),
- la charge des véhicules, aux fins de lutter contre l'insécurité routière.

CONTACTS PRESSE

Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

Au cours de cette opération, les contrôleurs des transports routiers ont contrôlé 16 véhicules et relevé 8 infractions (5 infractions sur le réglement social européen, 1 infraction sur la réglementation transport de matière dangereuse et 2 infractions de surcharge). Le montant des amendes et consignations s'élève à 4 975 euros.

Dans un contexte de **reprise forte de l'activité de transport par route**, la mobilisation des contrôleurs est essentielle pour assurer le transport des marchandises et des voyageurs en toute sécurité et dans des conditions de concurrence saine et loyale.

En 2021, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Centre-Val de Loire ont réalisé **781** opérations de contrôle sur route et contrôlé **4 636 véhicules**. L'examen des données contenues dans les chronotachygraphes a permis de vérifier le respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite, de repos...) de près de 133 000 journées de travail des chauffeurs routiers.

Les 1202 infractions relevées en 2021 (+44 % par rapport à 2019) représentent près de 700 000€ de consignations et amendes.

* Qu'est-ce que le cabotage ?

Le cabotage est le fait pour une entreprise étrangère établie dans l'Union européenne de réaliser un transport ayant pour origine et pour destination la France. Ce type de transport est très réglementé à savoir :

- 3 opérations de cabotage réalisées dans un délai maximum de 7 jours à compter du déchargement complet des marchandises ayant fait l'objet du transport international préalable, lorsque ce transport est à destination de la France,
- 1 opération de cabotage dans un délai de 3 jours suivant l'entrée à vide du véhicule en France, lorsque le transport routier international préalable n'a pas pour destination le territoire français.

Il s'agit d'éviter que des entreprises installées à l'étranger n'ait en fait une activité majoritairement exercée en France.

CONTACTS PRESSE

Renaud AUTIE DREAL Centre – Val de Loire Christelle MASCLET Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

Tél.: 02.36.17.41.26 Mél: florence.kleiber@developpement-durable.gouv.fr